

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds COTE 100 REA II, parts de Catégorie Ordinaire, que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec COTE 100 Inc. au 1 800 454-2683 ou au [cote100@cote100.com](mailto:cote100@cote100.com), ou visitez le [www.cote100.com](http://www.cote100.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### BREF APERÇU

Date de création de la catégorie : Le 27 juin 1995  
 Valeur totale du fonds au 14 février 2014 : 13,4 \$ Millions  
 Ratio des frais de gestion (RFG) : 3,02 %

Gestionnaire du fonds : COTE 100 Inc.  
 Gestionnaire de portefeuille : COTE 100 Inc.  
 Distributions : Revenus et gains en capital : annuelles  
 Placement minimal : 2 000 \$ (initial et 1 000 \$ additionnel)

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres de participations (actions) québécoises, en général pour les actions de sociétés à petite capitalisation.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 14 février 2014. Ces placements changeront au fil du temps.

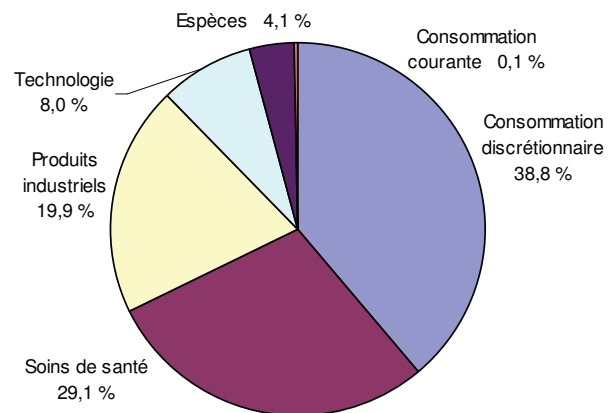
### Dix principaux placements (au 14 février 2014)

1 . Ergorecherche Ltee	22,3%
2 . H2O Innovations	19,6%
3 . Novik Inc Cl.A	15,2%
4 . Amaya Gaming Group Inc.	14,7%
5 . PEDIAPHARM INC	6,7%
6 . Groupe Cvtech Inc.	6,0%
7 . Encaisse	4,1%
8 . Extenway Solutions Inc	3,1%
9 . Urbanimmersive Techs	3,0%
10 . Groupe D'Alimentation MTY	2,8%

**Pourcentage de la valeur liquidative que représente les dix principales positions** **97,6%**

Le nombre total de positions détenues : 17

### Répartition des placements au 14 février 2014



### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS AU FONDS ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE ?

COTE 100 Inc. estime que le risque associé au présent fonds est **élevé**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	<b>Élevé</b>
--------	----------------	-------	---------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « *Quels sont les facteurs de risques ?* » dans le prospectus simplifié du fonds

### Aucune garantie

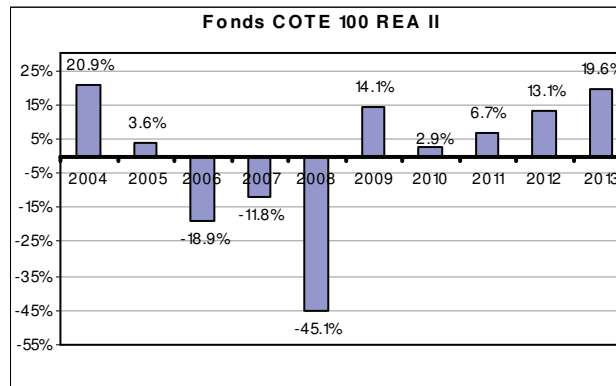
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de Catégorie Ordinaire du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de Catégorie Ordinaire du fonds chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 3 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie ordinaire sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	28,26 %	31 déc. 2013	Votre placement augmenterait à 1 282,59 \$
Pire rendement	-34,58 %	30 nov. 2008	Votre placement chuterait à 654,22 \$

### Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les parts de Catégorie Ordinaire du fonds ont généré un rendement annuel composé de -1,88 %, ce qui signifie que si vous aviez souscrit 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 827,11 \$.

## A QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

### Aux investisseurs qui :

Le Fonds convient aux épargnants qui recherchent un portefeuille diversifié de titres de participation (actions) ayant une forte pondération en faveur des actions de sociétés québécoises à faible capitalisation. Les épargnants devraient rechercher un rendement supérieur à long terme et devraient être à l'aise avec la possibilité d'une volatilité à court terme. Le but premier du fonds est de transmettre l'avantage fiscal du Régime d'épargne-actions II à ses détenteurs de parts.

Le Fonds convient aux épargnants qui veulent investir de moyen à long terme et prêts à accepter un risque de placement élevé en raison du Régime d'épargne-actions II.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Catégorie Ordinaire du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### Frais d'acquisition

L'OPC ne facture pas de frais d'acquisition. Cependant, si vous achetez des parts par l'entremise d'autres intermédiaires, des frais de courtage pourraient vous être demandés au moment de l'achat.

#### Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2013, les frais du fonds s'élevaient à 3,26 % de sa valeur, ce qui correspond à 32,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds. Les frais d'administration fixes inclus dans le ratio de frais de gestion sont de 0,6 %.	3,02 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,24 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>3,26 %</b>

#### Commission de suivi

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Elle est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Tous les frais sont payés par COTE 100 Inc. et ne dépassent généralement pas 0,6 % des actifs référés sur une base annuelle et sont payables sur une base trimestrielle, ce qui correspond à 6 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociations à court terme	3 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours ouvrables suivant leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de rachat	Des frais d'administration de 5 % de la valeur marchande des parts, à la date de rachat, sont prévus pour tout rachat effectué dans les premiers six (6) mois suivant la date de souscription. Par contre, si une demande de rachat est faite après les premiers six (6) mois, mais à l'intérieur de la période de détention requise afin de conserver les avantages fiscaux attribuables à un régime d'épargne-actions II, soit deux exercices civils complets suivant l'année de souscription, les frais d'administration sont de 3 % de la valeur marchande des parts, à la date de rachat. Si vous vendez des parts par l'entremise d'autres intermédiaires, des frais de courtage pourraient vous être demandés au moment du rachat.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, de l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec COTE 100 Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

COTE 100 Inc.  
1543, Montarville  
Saint-Bruno (Québec)  
J3V 3T8

Téléphone : (450) 461-2826  
Sans frais : 1 800 454-2683  
Courriel : [cote100@cote100.com](mailto:cote100@cote100.com)  
Site Web : [www.cote100.com](http://www.cote100.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).